

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Madame Tania Tremblay, directrice générale

EST ABSENT(E) :

Madame Stéphanie Felx conseillère

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 00.

2023-07-453 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-07-454 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2022-1009-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C05-469.

- Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Roy, qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-1009 sera présenté en vue de son adoption lors qu'une séance ultérieure. Ce règlement visera à :
 - o Remplacer la grille des spécifications de la zone C05-469.
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2023-07-455 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1009-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C05-469.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage 2022-1009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2022-1009-05 modifiant le règlement de zonage 2022-1009.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil.

N/A

La période de questions.

N/A

2023-07-456 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité